

VIE DE L'ASSOCIATION

ÉDITORIAL



Lors des travaux sur les fondations du monument, la dépouille d'un soldat a été mise à jour. Rendons hommage à ce soldat de 2^{ème} classe, du 170^{ème} Régiment d'Infanterie, mort pendant la première guerre et resté depuis sans sépulture. Il pourrait être inhumé, selon ce que souhaitera sa famille, à Navarin au milieu des ossements des 10.000 soldats qu'abrite l'ossuaire depuis la fin de la guerre, où sa mémoire pourra être honorée lors de nos cérémonies.

Cette année, vous serez invités à deux cérémonies : le dimanche 22 septembre à Navarin pour notre cérémonie traditionnelle et exceptionnellement le vendredi 27 septembre pour raviver la Flamme sous l'Arc de Triomphe et célébrer ainsi le centenaire de l'inauguration du monument. Nous vous attendons nombreux à ces cérémonies détaillées dans ce bulletin. Le colloque et la cérémonie de ré-inauguration du monument sont reportés à l'issue des travaux au printemps 2026.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin un article sur la mobilisation en 1914. Avec un service militaire porté à trois ans et des millions de réservistes, la France était prête et organisée pour réagir à une attaque. Qu'en est-il en 2024 ? L'évocation de ce qui se faisait il y a 110 ans révèle les efforts que nous devons consentir.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et je vous attends nombreux aux deux rendez-vous de septembre.

*Le président,
Amiral (2s) Emmanuel Gouraud*

COMMUNICATION RELATIVE À LA CÉRÉMONIE DU CENTENAIRE DU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024 À 09H45.

CÉRÉMONIE SUR LE SITE DE NAVARIN

Avant de vous déplacer à la cérémonie du Centenaire de l'inauguration du Monument de NAVARIN pour 09h45, et en raison de travaux dont l'ASMAC ne maîtrise pas totalement le calendrier et les modalités d'exécution, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site www.asmac.fr dans les jours précédents pour connaître les dernières informations actualisées.

PRÉVISIONS :

OFFICE RELIGIEUX

- 11H15, exceptionnellement à l'Eglise de SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS, et non pas sur le site de NAVARIN comme cela a lieu traditionnellement.

DÉPÔT DE GERBE DANS UNE NÉCROPOLE PROCHE

- 12H15 à la Nécropole Nationale de LA CROUÉE à SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS.

REPAS À LA SALLE DES FÊTES DE SOUAIN - Rue de la Damon

La réservation est obligatoire pour participer au repas à 13h00 (limité à 80 personnes), elle doit se faire avant le lundi 9 septembre 2024 auprès du CI (er) COUROT Jean-Daniel, 28 Grande Rue, 51520 RECY par envoi d'un chèque à l'ordre de l'ASMAC. Le prix du repas par personne est fixé à 28 €, boissons comprises.

La prise en compte de votre participation au repas, sous forme d'un buffet froid, ne sera effective qu'à la réception du paiement avant le 9 septembre 2023.

COMMUNICATION RELATIVE
AU RAVIVAGE DE LA FLAMME À L'ARC DE TRIOMPHE À PARIS
LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 À 18H30
(rendez-vous à 18h00).

La journée du 27 septembre inclura, outre la cérémonie du ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe à 18h30, une visite guidée dans l'après-midi du Musée de l'Armée ainsi que du plan-maquette du Front de Champagne installé par le Général Henri GOURAUD après la Grande Guerre, dans les bureaux du Gouverneur Militaire de Paris, non ouverts au public.

Cette journée est organisée par l'ASMAC au profit des seuls adhérents de l'association. Il est à noter que la visite des Invalides et l'accès au bureau du Gouverneur Militaire de Paris, sont compliqués pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer, tout comme la cérémonie du ravivage qui nécessite une station debout prolongée.

Les adhérent(e)s intéressé(e)s doivent **se préinscrire** dès que possible (dans tous les cas **avant le vendredi 6 septembre 2024**) en adressant un courriel à **ravivage@asmac.fr** et en indiquant à quelles séquences ils souhaitent participer :

- transport en car depuis Châlons-en-Champagne (20 places), départ 10h30 Cité Tirlet (Maison du Combattant), retour vers 01H00, participation financière de **20 €/personne**,
- visite du Musée des Invalides, du plan-maquette au bureau du Gouverneur Militaire de Paris à 13h30 pour les « Parisiens » (avec possibilité d'un déjeuner sur place à 12h30), et à leur arrivée vers 14h00 pour le car des « Châlonnais »,
- ravivage pour lequel il faut être présent sur place dès 18h00,
- dîner au Cercle National des Armées, place Saint Augustin, participation financière **de 35 €/personne**. Le nombre de places à ce dîner **est limité à 40 participants**.

Pour confirmer l'inscription, faire parvenir avant le **mardi 13 août 2024** un chèque de **20 €/personne** pour ceux qui prendront le car de Châlons-en-Champagne, et avant le **vendredi 6 septembre 2024** un chèque de **35 €/personne** pour le dîner, à l'ordre de l'ASMAC, au siège social 29 rue Desaix 75015 PARIS, ou alors effectuer un virement à : « Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne, ASMAC » au Crédit Agricole Nord Est :

IBAN : FR7610206515590607778100043. BIC : AGRIFRPP802.

Les inscriptions au car, visites et dîner sont réservées aux seuls adhérents à jour de leur cotisation et leur conjoint.

En vous espérant nombreux à cette journée qui nous permettra de commémorer les 100 ans de l'inauguration du Monument.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASMAC DU SAMEDI 16 MARS 2024
À SOUAIN-PERTHES-LÈS-HURLUS

L'Amiral Emmanuel Gouraud souhaite la bienvenue aux participants (35 présents et 63 pouvoirs collectés). Avant de débiter l'AG, il remercie Monsieur Jean-Marie de Grammont, Maire de Souain-Perthes-lès-Hurlus, qui nous reçoit dans sa salle des Fêtes et présente sa commune dans un mot d'accueil.

Le Président passe ensuite la parole à Monsieur Etienne Dufour, secrétaire général, pour le rapport moral de l'année 2023. L'ASMAC a pu tenir son Conseil d'Administration à Châlons en Champagne le 9 mars et son Assemblée le samedi 25 mars à Saint Hilaire le Grand. Plusieurs réunions du Bureau se sont déroulées en version mixte présentiel (pour les parisiens) / visioconférence. La cérémonie annuelle de Navarin s'est déroulée le 17 septembre. Elle est relatée dans le bulletin de janvier 2024.



Table des officiels.